



## Une réforme du système de retraite tout en douceur ? Pas pour les orthophonistes.

Marie-Anne François, présidente de la Carpimko, chargée de mission retraite et membre de la commission couverture sociale FNO

*Une première rencontre entre praticiens de santé (tous les syndicats représentatifs des auxiliaires médicaux étaient présents) et le Haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR) a eu lieu le 29 janvier 2019 au ministère de la Santé.*

**L**es sages-femmes et les vétérinaires étaient également conviés, le HCRR les ayant inscrits dans le même groupe que les professions affiliées à la Carpimko.

Un document avait été envoyé en amont aux différents participants. Celui-ci laissait toutefois peu de place aux négociations comme si tout semblait déjà bouclé. La co-construction si chère à notre actuel président a donc été faite jusqu'à présent par le HCRR sans concertation avec les syndicats représentant les praticiens de santé.

Si la FNO ne peut être opposée aux grands principes de la réforme affichant une plus grande équité et une meilleure lisibilité du système, les propositions qui lui ont été faites ne peuvent que soulever son opposition. En effet, après quelques pages de présentation, le taux de cotisation apparaît à 28 % sur le premier plafond de la Sécurité sociale (environ 40 000 €). Il est actuellement de 16 %, sur le montant des bénéfices augmentés d'éventuelles cotisations à un dispositif Madelin, soit une augmentation de 12 % pour les orthophonistes, si l'assiette de revenus reste la même. Or, sur ce point,

il semble que la volonté gouvernementale soit de porter cette dernière vers les revenus bruts à savoir les bénéfices auxquels s'ajouteraient notamment les cotisations sociales, ce qui surenchérit encore le montant des cotisations à verser. Quelle que soit l'assiette retenue, une telle augmentation des cotisations ne sera économiquement pas supportable, faisant craindre des fermetures de cabinets et venant d'autant plus accentuer la difficulté d'accès aux soins déjà en péril dans certains territoires. Cette première proposition a soulevé un tollé unanime des participants à cette réunion.

L'absence de projections permettant de connaître l'impact économique d'une telle augmentation de cotisations sur la viabilité des cabinets et l'impact sur le montant des retraites de demain est venue confirmer un mépris total de la réalité de terrain vécue par les professionnels.

Il a donc été demandé au HCRR de réaliser ces études au plus vite.

Enfin, il a été demandé au HCRR d'étudier les différentes possibilités pour aider les praticiens de santé au paiement des futures cotisations par la participation accrue de l'ASV (avantage social vieillesse : régime de retraite dont les deux tiers de la cotisation sont acquittés par l'Assurance maladie, le tiers restant étant à la charge du professionnel), le recours à la solidarité nationale au travers de l'impôt, l'augmentation conséquente des honoraires ou toute autre solution.

Pourquoi une telle demande ? Elle est liée aux spécificités d'exercice des orthophonistes : les honoraires sont fixés par l'Assurance maladie et la lettre clé n'a pas été revalorisée depuis de nombreuses années malgré les demandes de la FNO. Les séances ont une durée imposée. Les revenus ne peuvent donc augmenter de manière exponentielle.

Elle est aussi liée à une très grande solidarité des auxiliaires médicaux vers d'autres régimes de retraite au détriment de leurs propres droits. Il est donc juste qu'ils bénéficient à leur tour de cette solidarité.

D'autres points ont été discutés comme l'avenir des réserves qui ont été constituées grâce à l'effort des cotisants de la Carpimko et dont doivent bénéficier ces derniers et non pas servir à alimenter le futur régime universel.

Reste aussi en suspens le devenir de notre régime invalidité-décès même s'il nous a été dit qu'il ne serait pas concerné par la réforme, de l'action sociale qui permet de venir en aide aux affiliés en détresse qu'ils soient cotisants ou retraités, le financement de celle-ci étant relié aux cotisations et bien entendu de la place des orthophonistes dans la gouvernance du futur régime.

D'autres rendez-vous sont prévus avec le HCRR. Nous espérons qu'ils donneront des réponses satisfaisantes à nos différentes demandes. La Carpimko, comme toutes les autres caisses de professions libérales, n'a pas participé aux discussions estimant que les syndicats et fédérations professionnelles sont les interlocuteurs privilégiés pour toute réforme. Les administrateurs de la Carpimko, mandatés par les fédérations et syndicats professionnels de chaque profession, restent bien sûr présents aux côtés des fédérations et syndicats pour continuer à défendre les intérêts des praticiens de santé.

En juin, de nouvelles élections vont avoir lieu à la Carpimko. C'est pourquoi voter massivement pour la liste présentée par la FNO sera un signal fort pour que votre fédération puisse défendre légitimement vos droits actuels et futurs.

## Lancement de la plateforme « Orthophonie & surdité » le 14 mars

La Fondation Pour l'Audition et la Fédération Nationale des Orthophonistes, sous la coordination d'Aude de Lamaze, orthophoniste, créent la première plateforme web gratuite et simple d'accès pour aider les orthophonistes dans leur pratique avec leurs patients sourds.

Centrée sur une base de ressources avec des contenus rédigés spécifiquement par des experts (psychologues, orthophonistes, médecins ORL, audioprothésistes), la plateforme est ouverte à tous les orthophonistes souhaitant mieux comprendre et mieux accompagner leurs patients enfants ou adultes sourds dans leur suivi orthophonique.

A suivre dans le prochain numéro de *L'Orthophoniste*...



Lancement de la nouvelle plateforme  
**Orthophonie et surdité**



Pour découvrir la plateforme, rendez-vous sur <https://orthophonie-et-surdite.fr> à partir du 14 Mars !

